

DECRET N° 81-245 du 12 Août 1981

chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construc-
tion et de l'Habitat, de l'intérim du
Camarade Tonakpon Gratien CAPO-CHICHI,
Ministre de l'Alphabétisation et de la
Culture Populaire pour compter du 13 Août
1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.— Pour compter du 13 Août 1981, le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé
de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire
pendant l'absence du Camarade Tonakpon Gratien CAPO-CHICHI.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Août 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTCPH-MACP 6 autres
Ministères 20 DPE - DAF - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DOCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.—